devoir était de protéger, de défendre leurs représentants contre les outrages et l'oppression, car le contrat entre le représentant et ceux qu'il représente est réciproque ou il est nul. A ces motifs puissants d'un soulèvement universel dans les départements, se joignaient encore la conformité de leurs principes avec les nôtres, l'amour de l'ordre et de la justice, la haine contre toute espèce de tyrannie, l'horreur du pillage et du meurtre, dont les missionnaires de Paris s'étaient montrés partout les plus fervents apôtres, la crainte enfin de ce qui est arrivé depuis. Ils avaient de plus un juste mépris mêlé d'horreur pour cette députation de cannibales que les massacreurs de septembre avaient vomie dans la Convention nationale.

Que demandaient donc les départements en armes? Ils venaient à Paris y fraterniser avec les bons citoyens, lesquels y formaient une majorité grande, mais inactive, inerte, sans concert et sans intelligence, contre une minorité turbulente, avide de séditions et de troubles, gouvernée par des chefs audacieux et pervers qui avaient un centre commun de volonté et de conduite dans les sections de Paris, les clubs, les autorités constituées, dans la Convention nationale même. Ils voulaient que les auteurs des crimes du 31 mai et du 2 juin fussent punis; ils demandaient que les accusations dont les députés se chargeaient réciproquement fussent également jugées; ils voulaient que ce jugement solennel fût soumis à un tribunal *national* et à des formes qu'on ne refuse pas même aux plus vils scélérats; enfin, touchés des malheurs de la France, malheurs que la Convention nationale, dans la situation où elle se trouvait, ne pouvait plus guérir, malheurs qui ne pouvaient qu'empirer entre ses mains, les départements demandaient la convocation

des assemblées primaires, pour élire de nouveaux députés ou renouveler l'Assemblée nationale. Et certes, aucun des départements ne s'élevait en faveur de la royauté contre le républicanisme; mais *tous* ils voulaient un gouvernement stable et vigoureux qui pût rétablir promptement dans l'intérieur le bon ordre, la sûreté des personnes et des propriétés, pût contracter des traités de paix avec les puissances étrangères, et ramenât en France, avec l'agriculture, le commerce et les arts, la paix et le bonheur de la liberté.

Si les députés restés maîtres dans la salle de la Convention après les journées du 31 mai et du 2 juin, eussent conservé encore quelques sentiments de justice et d'honneur, ils se seraient empressés d'accueillir toutes les réclamations de leurs départements; c'était le devoir de leur place, l'intérêt de leur gloire, celui plus pressant encore de leur patrie : mais ils avaient bien d'autres vues, et leur conduite devait être conforme à leurs projets odieux. Ils commencèrent par calomnier les intentions des départements : c'était le royalisme, le fédéralisme qui les mettait en armes! on voulait la guerre civile, on voulait affamer Paris, le punir de son attachement à la liberté, le réduire en cendres[1]! Chose incon-

[1] C'est une vérité incontestable que la ville de Paris, source intarissable de tous les malheurs de la France, a causé aussi la ruine de cette grande et sublime révolution qui devait en faire le bonheur. Si nous fussions restés à Versailles, nous aurions évité bien des fautes et prévenu bien des maux. Le mouvement de la Révolution appartient à la France entière; il fallait s'y maintenir. Mais en le concentrant dans Paris, on l'a corrompu, énervé comme les habitants de cette ville. Que de sacrifices n'a-t-on pas été obligé de lui faire au détriment de la chose publique? Il semblait que la liberté fût devenue son patrimoine pour le dissiper à son gré! Et tout au contraire il fallait l'économiser pour toute la France, l'enrichir de ses bienfaits, et ne permettre jamais qu'elle se sentît obligée

cevable, qu'en publiant avec audace les plus grossiers mensonges, les accusations les plus contradictoires, les plus repoussantes absurdités, on soit parvenu à répandre de l'obscurité dans les idées les plus claires, à jeter le désordre et la confusion dans les faits les plus certains et les opinions les mieux prononcées, à ébranler enfin les hommes les plus résolus et les plus éclairés !

O vous qui êtes appelés à écrire ces horribles détails, historiens de tous les pays, n'en croyez pas les écrits

à des déférences qui devaient insensiblement réduire les provinces à un autre genre de servitude, plus odieux et plus terrible puisqu'il les faisait dépendre *d'une ville d'hommes nécessairement déprédateurs et corrompus*. Si cela était de toute vérité, même sous le gouvernement d'un roi, que ne devait-on pas en conclure sous le régime républicain ? La France républicaine avec une capitale, la France libre avec Paris, siége principal de ses établissements nationaux, une république française avec une législation et un gouvernement à Paris ? En vérité, il faut être en délire pour concevoir de telles absurdités ! Paris a cru m'offenser beaucoup en m'honorant de sa haine, pour l'aversion que je lui ai constamment témoignée ! Paris fut trompé ; c'est parce que j'aimais ma patrie, son bonheur, sa liberté, que j'ai détesté une ville où toutes les passions les plus viles, comme les plus funestes au bon ordre social, sont et doivent être naturalisées. C'est une chose bien honteuse et bien misérable que vingt-quatre millions d'hommes ayant mis ce qu'ils ont de plus cher et de plus respectable sur la terre comme en dépôt dans les mains de quelques individus à qui chacun d'eux ne voudrait pas confier en particulier la plus modique portion de sa fortune ! Cependant il est ainsi ; la prise de Paris détruit à jamais toute espérance de liberté en France. Je vais plus loin : on a osé faire un crime à Roland du projet qu'il avait conçu, lorsque Brunswick à la tête des Prussiens s'avançait sur Paris, de sauver les débris de la liberté en les transportant au midi de la France. Eh ! qu'est-ce donc que Paris en comparaison de la France entière ? Parce que la multitude avilie de cette capitale rentrerait dans la servitude, pour laquelle elle est née, faut-il donc que tous les Français soient asservis ? Eh bien, je le dis avec vanité, la France ne peut espérer ni liberté, ni bonheur que dans la destruction entière et irréparable de cette capitale. (*Note de B.*)

qu'ils en ont faits, n'en croyez pas même les nôtres, s'il vous reste encore quelques doutes sur la probité des honorables victimes de cette révolution ; et d'ailleurs, que vous restera-t-il de nous ? Rien, peut-être, que l'inutile souvenir de nos stériles vertus ou quelques lambeaux de nos écrits échappés au pillage de nos propriétés, aux ravages de la persécution et de la mort, qui nous suivent partout. Nos amis morts sur l'échafaud n'ont pu rien publier en faveur de leur innocence ! Les bourreaux ! ils les ont égorgés sans qu'ils aient pu se faire entendre ! Les autres, fugitifs, ont à peine quelques instants de repos où ils puissent recueillir tout leur courage pour apprendre à souffrir et à mourir ! Ceux d'entre nous qui sont aux fers, n'ont pas même la faculté accordée sous l'ancien régime aux plus grands criminels, d'écrire, imprimer, publier des mémoires, d'éclairer le public sur leur justification personnelle et sur les délits mêmes de leurs dénonciateurs. Partout la vérité, la justice, l'humanité, sont opprimées ou obligées de se taire ! Le crime veille partout ; il verse partout ses poisons, partout il lance ses poignards ; l'épouse craint son mari, le père ses enfants ! On n'a plus de parents, on n'a plus d'amis ! Souvenez-vous que Brissot, emprisonné à l'Abbaye, pendant que Barère, l'atroce Barère, pour échauffer contre lui les hurlements et la rage de la populace de Paris, lui imputait à la tribune de la Convention des propos qu'il n'avait pas tenus, Brissot ne trouva point à Paris, point ailleurs dans toute la France, un imprimeur assez courageux pour oser publier le démenti qu'il donnait à Barère. Mais cet écrit existe ; il en existe encore quelques autres pour l'éternel opprobre de ces lâches brigands qui craignent la lumière et qui ne savent assassiner que dans les ténèbres les hommes justes qu'ils ont

désarmés! Souvenez-vous que les seuls papiers qui existent en France sont ces infâmes journaux vendus à la faction qui domine ou asservis par la terreur qu'elle leur imprime, enfants de la corruption ou de la bassesse et de la plus lâche perfidie, qui ne vivent que du produit de leur impudente audace à calomnier les gens de bien, à colporter le mensonge dans toutes les parties de la république, à pervertir la morale et les inclinations humaines et généreuses du peuple français, à servir les haines, à pallier les crimes de ses maîtres et à les expier, pour ainsi dire, par sa complicité même. Depuis longtemps les journaux français n'ont plus qu'un même langage, celui que la faction leur a commandé de prendre. Ils ont disparu ceux où l'on savait discuter avec sévérité les principes et publier les faits dans leur exacte vérité. Déjà, avant même la journée du 2 juin, l'imprimerie de Gorsas avait été pillée deux fois, on en avait menacé d'autres du même sort; des journalistes avaient été recherchés [1], d'autres arrêtés. C'est par ces premières atteintes à la liberté de la presse qu'on avait préparé à de plus grands coups; mais, après la journée du 2 juin, la faction ne

[1] Vous rappelez-vous une époque où, indigné des provocations imprimées dans le journal de Marat, je proposai une loi contre les provocateurs au meurtre? Cette loi fit frissonner les habitants de la Montagne, les Jacobins et les sections parisiennes. On vociféra contre moi les plus atroces calomnies : « On veut tuer, disait-on, la liberté de la presse. » — « La liberté de la presse ou la mort », disait Danton. Cependant vous remarquerez que ces genres de délit étaient soumis au tribunal d'un jury libre et formé d'après les lois existantes. Vous remarquerez encore que la loi laissait un champ très-étendu à qui voulait s'espacer dans l'immensité de la pensée, puisqu'il ne s'agissait que de réprimer les *provocations au meurtre*. Maintenant comparez! Que peut-on librement parler, écrire, imprimer? Les accusés, même pour crime d'État, ne peuvent pas plus publier leur défense pour la postérité que l'exposer au tribunal de leurs juges pour leurs contemporains. (*Note de B.*)

garda plus de mesure; il fallut que tout changeât de style, que tout fût bas, rampant, asservi sous elle. On voyait encore auparavant surnager quelques bons écrits sur le ramas fangeux des feuilles chargées de grossièretés et de sang qu'on distribuait au peuple, tous les jours, sous les noms de Marat et d'Hébert; mais, après le 2 juin, il fallut être effrontément barbare et dégoûtant de saletés comme le *Père Duchesne*, ou bête et vil comme *Garat*, pour circuler en liberté dans les départements de la France.

Et c'est dans ces infâmes recueils [1] qu'il faudra rechercher les faits de cette révolution et découvrir la vérité! Cependant elle n'y est pas si cachée qu'on ne puisse l'y trouver encore à travers les déguisements et les mensonges dans lesquels elle est enveloppée; l'observateur l'aperçoit aisément. Que le vulgaire, qui croit tout, parce qu'il ne pense rien, se laisse aveugler et prenne les faits comme on les lui donne, il ne faut pas s'en étonner; mais l'homme éclairé qui, dans la retraite du cabinet, assez éloigné de la scène pour ne pas participer aux passions qui l'agitent, a vu de près néanmoins les lieux où elle s'est passée, les principaux auteurs et les ressorts qu'ils ont fait agir, celui-là saura bien discerner le bien du faux, soit en comparant dans les papiers mêmes du jour, les faits dépouillés de ce qui leur est étranger, soit en les vérifiant dans quelques autres journaux moins subordonnés à la faction, ou bien en consultant avec ménagement les papiers publics étrangers, ou en examinant, avec le respect qu'on doit au malheur, les différents ouvrages que les proscrits ont fait imprimer et les manuscrits qu'ils laissent après eux, soit enfin en parcourant

[1] On lit « réunis » dans le manuscrit, par une évidente erreur du copiste. Nous avons dû corriger quelques autres erreurs de même nature.

avec choix les nombreuses notes ou mémoires qu'on aura recueillis en secret dans les portefeuilles, ou en comparant les faits de notre révolution et le sort des hommes qui ont le mieux mérité d'elle avec ceux des temps passés, et le sort, dans tous les états démocratiques, des hommes de bien qui ont voulu ne pas cesser d'être vertueux et justes au milieu des sociétés corrompues. Nos principes étaient les mêmes, notre sort devait l'être aussi : il fallait bien aussi qu'on nous imaginât des crimes; car, quelque immorale et lâche que soit une nation, il ne s'en est pas trouvé qui ait condamné la vertu pour elle-même au dernier supplice. Dans tous les âges de la dépravation humaine, le peuple a participé de même aux forfaits de ses tyrans, il s'est réjoui de la persécution et de la mort de ses plus fidèles défenseurs; et ceux qui ont su le maîtriser, le corrompre et le tromper, ont toujours été sûrs de lui faire commettre avec empressement, avec joie, les actions les plus atroces. Le jour de la lumière arrive ensuite quand il n'est plus temps! Mais les larmes infructueuses que sa misère ou sa légèreté lui fait répandre ne sont pas même dignes d'honorer les cendres de l'homme de bien, qui, au surplus, ne doit jamais s'attacher à servir le peuple pour lui plaire et dans l'espoir d'obtenir sa récompense, mais uniquement par devoir, par amour de la vertu et pour mériter sa propre estime.

On nous a donc traités, proscrits, condamnés comme contre-révolutionnaires, royalistes, fédéralistes, traîtres! Le peuple l'a cru sur parole, comme il a plu aux brigands qui le mènent de le dire. Cela devait être, et chacun a fait son métier! Mais au fond, que signifie tout cela? Qu'on le demande au peuple, qu'on le demande aux scélérats qui le trompent; ils ne sauront pas mieux l'expliquer les uns que les autres. Et comment donc pourrai-je y répondre? Avant tout, il faudrait s'entendre, et cela paraît bien impossible.

Contre-révolutionnaires! Si on peut attacher quelque idée précise à ce mot, il s'ensuivra que j'ai voulu la réintégration dans leurs priviléges et dans leurs fonctions, de la noblesse, du clergé, des parlements; le renversement du nouvel ordre de choses et le rétablissement du despotisme sur le trône. Mais il est clair que si j'ai voulu tout cela, j'étais parfaitement en démence. On ne peut pas supposer qu'un homme ait voulu s'exposer aux plus grands dangers pour une chose qui lui eût été contraire; il faut du moins lui supposer un intérêt quelconque à ce qu'il fait. Or je ne fus jamais ni noble, ni possesseur de biens nobles, ni commensal d'un parlement, ni attaché au service de la cour; au contraire, le nouvel ordre de choses m'avait élevé aux premières places de l'État, sans intrigues, sans bassesse, sans convoitise de ma part. Quant aux risques que je devais courir au rétablissement de l'ancien régime, je m'en rapporte aux nobles, aux prêtres, aux parlements, dont j'ai voté la ruine; aux rois, dont j'ai tenté, en 1790, d'ébranler le trône, que depuis j'ai aidé mes amis à renverser en 1793. Cependant il n'est pas impossible, et je le crois, que j'eusse éprouvé un sort moins rigoureux de la part des prêtres et des nobles, des parlements et des rois : il l'eût été du moins qu'ils me traitassent avec plus de cruauté que le peuple français. Ils n'auraient pas, comme lui, joint l'outrage à la persécution, le mépris de toutes les lois humaines et sociales à l'horreur du supplice; ils ne m'auraient pas, comme lui, assassiné sans que je pusse être entendu; ils n'auraient pas, après m'avoir fait mourir, empoisonné mes discours, calomnié mes intentions